

Industries agro-alimentaires..... L'essentiel de la consultation sectorielle du CPRDFP

- **Une industrie importante pour l'économie régionale** (1^{ère} région exportatrice française en la matière, 2^{ème} en matière d'investissement, 3^{ème} en terme de chiffres d'affaires, 1^{er} secteur industriel du Nord-Pas de Calais), un secteur composé de très nombreuses PME (70% des entreprises ont moins de 10 salariés) aux côtés de grands leaders nationaux avec une répartition sur tout le territoire régional.
- **Un secteur d'activité fortement employeur d'ouvriers non qualifiés, une industrie fortement féminisée** (40 % des effectifs), un recours important à l'intérim, un **déséquilibre de la pyramide des âges** (vieillesse des salariés et dirigeants). Le secteur absorbe des profils d'origines diverses, dont l'adaptation au poste de travail s'effectue traditionnellement au cours des premiers mois (formation « sur le tas »).
- De **nombreux défis à relever** : dépendance vis-à-vis de l'activité agricole et de la grande distribution, adaptation de l'offre aux demandes de qualité et de sécurité alimentaire, développement des circuits de consommation courts, concurrence mondiale, émergence développement de nouvelles technologies (biotechnologie, OGM...), crise de l'énergie, menaces environnementales, crise financière mondiale et bien sûr évolutions réglementaires. Ces évolutions impliquent la **nécessité de personnel très qualifié en biologie, robotique, nutrition, marketing, gestion de la diversité et logistique** et **d'une montée en compétences en matière d'achat, de contrôle qualité et de marketing**. La filière s'automatise, se robotise de plus en plus selon la profession, d'où la nécessité de former tout au long de la carrière la main d'œuvre, de la fidéliser parce qu'elle doit s'adapter à de nouveaux procédés de fabrication.
- **Des difficultés de recrutement pour certains métiers** (de production, autour du commerce, et, dans une moindre mesure, de la maintenance), d'où la nécessité de valoriser l'employabilité des salariés, de mettre en œuvre des actions pour promouvoir les métiers et formations de la filière, voir des « Golden Boys de l'agroalimentaire ». Les **principaux freins** en sont les **conditions de travail** et de la **pénibilité, du travail posté**, des contraintes de mobilité pour la population, des phénomènes de concurrence entre les entreprises sur la main d'œuvre
- Une **offre de formation dédiée est peu volumineuse**, avec une demande des professionnels du secteur de **ne pas spécialiser excessivement les filières** afin de pouvoir moduler les compétences.
 - Des problèmes de recrutement en voie scolaire.
 - **'apprentissage une voie de formation peu développée, un défaut d'attractivité pour les formations de niveau V à III** (des offres de contrats d'apprentissages proposées par les entreprises sont non pourvues).
 - Des contrats de professionnalisation très peu mobilisés par les entreprises.
 - Présence forte de l'enseignement supérieur (46 % des effectifs sortant de formations dédiées aux industries agroalimentaires dont les deux tiers sont de niveau I).
- Souhait des professionnels de **valoriser l'apprentissage** qui reste une « filière professionnelle sans égal, notamment pour les métiers de production ». L'alternance intéresse, tant au niveau des contrats de professionnalisation que des contrats d'apprentissage mais le pas à franchir reste encore difficile dans les petites entreprises liés à des compétences produits et à des machines.

Des Points de vigilance

1-Le manque d'attractivité des métiers et le renforcement de l'image de l'industrie agro-alimentaire.

2- Le développement de chaque niveau de formation en raison des difficultés de recrutement pour les métiers de production et des besoins générés par les évolutions (formation de niveau II et I).

3- Place du lycée de Wagnonville et de son pôle technologique comme plateforme à destination des formations initiales, continues et par voie d'apprentissage et construction d' un réseau entre cette plateforme technologique, et les acteurs du secteur et les initiatives du Pôle d'excellence Agro-alimentaire.

4- Place relative de la formation initiale et de la formation des salariés.

Insertion

*Part en emploi ou contrat aidé des apprentis dans le domaine des industries de transformation : **66,2 %***

(Source : enquête IPA réalisée en février 2011 auprès des apprentis sortis en juin 2010)